

RAPPORTS D'ÉTAPE À L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES
PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR L'ACCÈS À UNE EAU POTABLE
SALUBRE DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Ministre des Services aux Autochtones

31 mars 2023

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes intitulé *Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations* (juin 2021) contient les recommandations suivantes :

Recommandation 1 – Sur la résolution des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme

- Que, d'ici le 31 mars 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un plan complet de sa stratégie à long terme pour s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable, comprenant des objectifs, des résultats et des échéanciers. Tant le plan que les constats des progrès devront être faits en collaboration avec les collectivités des Premières Nations. Les résultats devront comprendre a) les montants investis pour régler les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, b) le nombre d'avis à long terme toujours en vigueur, c) le nombre d'avis à court terme toujours en vigueur. Des rapports devront aussi être présentés d'ici le 31 mars 2023, 2024 et 2025. De plus, un rapport final devra être présenté d'ici le 31 mars 2026, qui montre les solutions à long terme mises en place dans toutes les collectivités touchées par les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable depuis 2015.

Recommandation 2 – Sur la détection et la correction proactive des problèmes

- Que, d'ici le 30 septembre 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les mesures prises pour détecter et corriger de manière proactive les défaillances sous-jacentes des réseaux d'alimentation en eau.

** Note – ce rapport a été soumis en juin 2022, et aucun autre rapport n'est requis sur ce sujet.*

Recommandation 3 – Sur le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien

- Que, d'ici le 30 avril 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés en ce qui concerne sa politique et sa formule de financement, y compris les salaires, pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures liées à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Un rapport final devra aussi être présenté d'ici le 30 avril 2023.

Recommandation 4 – Sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime de réglementation

- Que, au plus tard le 30 avril 2022 et chaque année au plus tard le 30 avril jusqu'à l'adoption d'un régime de réglementation sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les négociations en cours avec les collectivités des Premières Nations pour le développement et la mise en œuvre d'un tel régime de réglementation.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a accueilli favorablement le rapport du Comité permanent des comptes publics (le Comité), présenté en juin 2021 et adopté de nouveau en février 2022, sur l'importante question de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. L'amélioration de l'accès à une eau potable propre et salubre dans les collectivités des Premières Nations est une priorité clé du gouvernement du Canada. Le ministre des Services aux Autochtones a présenté la réponse du gouvernement à la Chambre des communes en juin 2022. Cette réponse comprenait les quatre premiers rapports demandés par le Comité.

Les trois rapports d'étape demandés par le Comité sont présentés ici :

- Rapport 1 – Progrès concernant la résolution des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme (échéance : 31 mars 2023);
- Rapport 2 – Rapport final sur le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien (échéance : 30 avril 2023);
- Rapport 3 – Progrès concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime de réglementation (échéance : 30 avril 2023).

Par ces rapports, le gouvernement démontrera les efforts qui ont été déployés à ce jour pour chacune des actions recommandées dans le rapport du Comité, ainsi que les efforts que le Canada continue à faire pour améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et construire une fondation durable qui assure aux collectivités des Premières Nations un accès à de l'eau potable, aujourd'hui et à l'avenir.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires des Premières Nations pour veiller à ce que toutes les collectivités des Premières Nations aient un accès fiable à de l'eau potable. Dans les réserves, l'approvisionnement en eau potable est une responsabilité partagée entre les collectivités des Premières Nations et le gouvernement du Canada. Les Premières Nations gèrent et exploitent leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Les Premières Nations sont responsables de la planification, de la conception, de l'approvisionnement, de la construction, de fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les réserves. Les Premières Nations surveillent également les réseaux d'aqueduc et d'égout et émettent des avis sur la qualité de l'eau potable et y mettent fin, habituellement sur la recommandation d'un agent en santé environnementale et publique.

Services aux Autochtones Canada (SAC) fournit des conseils et un soutien financier aux collectivités des Premières Nations pour leurs réseaux publics d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et veille à ce qu'il y ait en place des

programmes de surveillance de la qualité de l'eau potable. À cette fin, SAC travaille directement avec les Premières Nations pour aider les collectivités à surveiller la qualité de l'eau potable dans tous les réseaux d'approvisionnement en eau au robinet. Cela comprend la prestation de conseils et de directives sur la salubrité de l'eau potable et l'élimination des eaux usées, ainsi que l'examen des propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique. SAC fournit également du financement pour les services et les infrastructures d'approvisionnement en eau, y compris la construction, la mise à niveau, le fonctionnement et l'entretien d'installations de traitement de l'eau dans les réserves des Premières Nations. Le financement est fondé sur les plans et les priorités communautaires et appuie également la formation et la certification des opérateurs de réseaux d'aqueduc.

Les avis sur la qualité de l'eau potable sont des outils utilisés pour assurer la sécurité publique et sont un signe que le système de prévention de la santé publique fonctionne bien. Les avis sur la qualité de l'eau potable sont émis afin de protéger le public contre l'eau potentiellement insalubre ou déclarée non sécuritaire.

Un avis à court terme sur la qualité de l'eau potable signifie qu'il y a un problème temporaire de qualité de l'eau dans un réseau d'alimentation en eau particulier. Un avis concernant la qualité de l'eau potable en vigueur depuis plus de douze mois indique un problème plus systémique et est considéré comme un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Des avis sur la qualité de l'eau potable sont émis pour diverses raisons. Par exemple, une collectivité peut émettre un avis s'il y a des problèmes avec l'ensemble du réseau d'approvisionnement en eau, comme des bris de conduites d'eau, des pannes d'équipement ou une mauvaise filtration ou désinfection pendant le traitement de l'eau. Les collectivités peuvent également choisir de publier un avis sur la qualité de l'eau potable à titre de mesure de précaution, par exemple lorsqu'il faut faire des réparations d'urgence dans le réseau de distribution d'eau ou lorsqu'une collectivité n'a pas à sa disposition un opérateur de réseau d'approvisionnement en eau formé.

Depuis 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 5,6 milliards de dollars aux Premières Nations pour construire et réparer des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et pour appuyer la gestion et l'entretien efficaces des réseaux d'aqueduc dans les réserves. Cela comprend des engagements pris dans le cadre du budget de 2021 dans un montant de 1,043 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets d'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ce financement permettra au Ministère de continuer à appuyer les Premières Nations dans la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'immobilisations liés à l'eau et aux eaux usées, tant pour les nouveaux systèmes que pour la réparation et la mise à niveau des systèmes. Outre cet investissement récent, le budget de 2021 a également annoncé 125,2 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et 31,3 millions de dollars par la suite, pour continuer d'appuyer l'accès fiable des collectivités des Premières Nations à une eau potable salubre et d'aider à assurer la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux dans les réserves. Ce financement soutient la prestation continue de services de santé publique environnementale dans les réserves, y compris des

programmes de surveillance de la qualité de l'eau. De plus, le budget de 2022 a fourni 247 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer les infrastructures communautaires dans les réserves, et pour faciliter l'achèvement de projets d'eau et d'eaux usées afin d'assurer la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et des avis à court terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves.

Depuis 2016, et en date du 31 décembre 2022, plus de 3,03 milliards de dollars de financement ciblé (à l'exclusion des fonds opérationnels du Ministère et des fonds de fonctionnement et d'entretien pour les Premières Nations) ont été investis pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans 589 collectivités des Premières Nations servant environ 470 000 personnes. Avec le soutien du gouvernement du Canada, les Premières Nations ont remplacé ou rénové les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Elles ont également renforcé leurs capacités en formant les opérateurs, levé des avis sur la qualité de l'eau potable à long terme et empêché que des avis à court terme se transforment en avis à long terme. Les Premières Nations ont utilisé les fonds du gouvernement du Canada pour lancer 1058 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, composé de 123 nouvelles usines de traitement de l'eau et des eaux usées et lagunes, 705 projets de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes, 131 projets d'études de faisabilité et travaux de conception, et 99 projets de soutien et des initiatives telles que la formation et le soutien des opérateurs, l'élaboration de plans de protection des sources d'eau et d'autres études et évaluations liées à l'eau et aux eaux usées.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir les Premières Nations dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien quotidiens de leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Chaque année, SAC dépense environ 15,7 millions de dollars pour fournir un soutien pratique à la formation des opérateurs de réseau d'approvisionnement en eau et d'eaux usées des Premières Nations par l'intermédiaire du Programme de formation itinérante, ainsi que 8,1 millions de dollars supplémentaires pour les centres de prestation de services techniques dans la région de l'Ontario. Dans le cadre du renforcement des capacités à long terme, le Programme de formation itinérante et les centres régionaux de l'Ontario offrent des services de formation et de mentorat sur place aux opérateurs des Premières Nations, directement dans leurs collectivités. SAC continue également à travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations et d'autres organisations partenaires afin d'étendre les mesures de renforcement des capacités et de cerner les mesures de soutien supplémentaires pour la formation et le maintien en poste des opérateurs dans les collectivités des Premières Nations.

Démontrant davantage l'engagement continu du gouvernement à améliorer l'accès durable à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations, le 22 décembre 2021, les tribunaux ont approuvé une entente de règlement pour régler des recours collectifs liés à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Cette Entente de règlement pour régler les recours collectifs relatifs à la l'eau potable pour les Premières Nations répond à des préoccupations importantes mentionnées par

les Premières Nations représentées dans les recours collectifs. Les termes de l'entente de règlement comprennent ce qui suit :

- Environ 1,5 milliard de dollars d'indemnisation pour les personnes privées d'eau potable lors d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable;
- La création d'un Fonds de relance économique et culturelle des Premières Nations de 400 millions de dollars;
- Un engagement renouvelé envers le Plan d'action du Canada pour la levée de tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable;
- La création d'un comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable;
- Soutien aux Premières Nations pour l'élaboration de leurs propres règlements et initiatives en matière d'eau potable;
- Un investissement d'au moins six milliards de dollars pour soutenir un accès fiable à l'eau potable salubre dans les réserves; et
- La modernisation prévue du projet de loi sur l'eau potable des Premières Nations au Canada.

SAC aide également les peuples autochtones à élaborer et à fournir des services de façon indépendante pour améliorer les conditions socioéconomiques dans leurs collectivités. SAC travaille avec les Premières Nations, communauté par communauté, pour développer et mettre en œuvre des programmes et des initiatives qui viseront à renforcer leurs capacités et la préparation au transfert de la prestation de services, tout en comprenant la nécessité d'adopter une approche globale axée sur la communauté. SAC établit également des partenariats avec des organisations des Premières Nations qui ont reçu de leurs dirigeants le mandat de faire progresser l'objectif commun visant le transfert de la prestation de services d'infrastructure de SAC aux Premières Nations. Au 31 décembre 2022, 89,4 millions de dollars (excluant les dépenses opérationnelles) ont été investis dans 196 programmes et initiatives appuyant l'autodétermination par le renforcement des capacités et de l'état de préparation.

Au niveau régional, l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA), grâce à des engagements avec les dirigeants, les collectivités et les techniciens des Premières Nations, a achevé la création d'un service public facultatif dirigé par les Premières Nations pour desservir les collectivités des Premières Nations participantes dans la région de l'Atlantique. En novembre 2022, le ministre de SAC et l'AFNWA ont signé une entente de transfert de prestation de services qui amorce le transfert de la responsabilité en ce qui a trait à l'exploitation, à l'entretien et à l'amélioration des immobilisations de tous les biens liés à l'eau et aux eaux usées dans les collectivités des Premières Nations participantes à l'AFNWA, qui est dirigée par des Autochtones. L'entente de transfert permet aux Premières Nations d'adhérer officiellement à l'AFNWA après avoir reçu l'approbation des membres de leur collectivité. Cette entente, la première du genre, présente une nouvelle approche et un nouveau modèle de

financement pour aider les Premières Nations vivant dans les réserves des provinces de l'Atlantique à assumer le contrôle total de leurs services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada, le gouvernement fédéral s'est engagé à financer ce travail à hauteur d'environ 257 millions de dollars, dont 173 millions de dollars sur 10 ans dans le cadre du budget de 2022, qui fourniront un financement durable pour les opérations et les programmes d'investissement.

Rapport 1 – Progrès concernant la résolution des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme (échéance : 31 mars 2023)

Le gouvernement du Canada et les Premières Nations travaillent en partenariat pour améliorer l'accès à l'eau potable et lever dès que possible tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves.

Depuis le budget de 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 5,6 milliards de dollars jusqu'en 2025-2026 pour construire et réparer des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et pour appuyer la gestion, le fonctionnement et l'entretien efficaces des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Le budget de 2022 a fourni 247 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer les infrastructures communautaires dans les réserves. Ce financement soutiendra l'achèvement de projets d'eau et d'eaux usées afin d'assurer la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et des avis à court terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves. Il appuiera également des projets d'infrastructure visant à accroître l'accès durable à de l'eau potable propre dans les réserves. Le nouveau financement soutiendra les études de faisabilité et de conception, ainsi que la construction, la réparation ou la mise à niveau des systèmes d'approvisionnement en eau touchés par un avis à long ou à court terme sur la qualité de l'eau potable, y compris les solutions à long terme.

En date du 31 décembre 2022, plus de 3,03 milliards de dollars de fonds d'immobilisations ciblés avaient été investis pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans 589 collectivités des Premières Nations, servant environ 470 000 personnes. De ce montant, environ 761,2 millions de dollars ont été consacrés à 150 projets visant à lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Cela comprend le financement consacré à la réparation des infrastructures, aux mises à niveau et aux nouveaux projets de construction. Cela ne comprend pas le financement de fonctionnement et l'entretien des infrastructures ni le financement consacré au soutien des opérateurs et au renforcement des capacités pour répondre aux avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.

En novembre 2015, il y avait 105 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable en vigueur sur les systèmes publics des réserves dans l'ensemble du pays. Depuis 2015, 70 avis à court terme sont devenus des avis à long terme. Les avis à court terme peuvent survenir pour plusieurs raisons, telles que des ruptures de conduites d'eau, des pannes d'équipement et des problèmes d'entretien. Même si la plupart de ces situations sont résolues rapidement par les opérateurs communautaires, certains avis nécessitent plus de temps pour être traités en raison de la nature complexe des problèmes ou de l'ampleur des travaux nécessaires pour les résoudre.

En date du 3 mars 2023, les Premières Nations, avec le soutien de SAC, ont levé 138 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, dont sept au cours de la dernière année, et ont désactivé cinq avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Cela signifie que plus de 7 235 foyers et 513 bâtiments communautaires, visés auparavant par un avis, ont maintenant accès à de l'eau potable fiable et propre. **Le travail se poursuit et des initiatives sont en cours dans 28 collectivités pour résoudre les 32 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants.** Là où des solutions provisoires avaient été mises en place pour fournir de l'eau potable aux collectivités, des solutions à long terme sont mises en œuvre dans chaque collectivité pour répondre à leurs besoins en eau à long terme, dont la majorité sont en cours de construction.

La résolution des avis à court terme avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme est une partie importante du travail général visant à éliminer les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Depuis novembre 2015, et en date du 3 mars 2023, 244 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés, dont 29 au cours de la dernière année, les empêchant de devenir des avis à long terme. Il y a 12 avis à court terme en vigueur, et des travaux sont en cours pour régler les problèmes avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme.

SAC travaille dans le cadre d'un véritable partenariat avec les collectivités des Premières Nations, y compris avec les conseillers techniques et les dirigeants des Premières Nations, pour appuyer des approches durables dirigées par les Premières Nations afin d'assurer la sécurité des réseaux d'approvisionnement en eau dans les réserves. Les solutions pour remédier au manque d'accès à l'eau potable sont propres à chaque collectivité des Premières Nations, et les fonctionnaires du Ministère travaillent en étroite collaboration avec chaque collectivité pour trouver la solution la plus appropriée. La taille des réseaux d'approvisionnement en eau dépend de la population qu'ils servent, et la technologie la plus appropriée pour produire de l'eau potable salubre à partir de la source d'eau à traiter est conçue par des ingénieurs qualifiés embauchés par la Première Nation. En fin de compte, la décision de mettre en place une solution particulière est prise par les dirigeants des Premières Nations, car ils sont les gestionnaires et les exploitants de leur infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Malgré des efforts ciblés, il reste des défis à relever en matière d'approvisionnement en eau potable. La pandémie de COVID-19 a prolongé les délais d'achèvement des projets et affecté la chaîne d'approvisionnement. Les conditions du marché, notamment l'inflation élevée et l'augmentation des prix, retardent également l'achèvement des projets. En outre, la disponibilité des ressources humaines, les périodes de construction saisonnières, le raccourcissement de la saison des routes d'hiver et les difficultés géographiques sont autant d'obstacles à l'achèvement des projets menés par les Premières Nations dans les délais impartis.

Des mesures d'atténuation sont en place pour réduire ces difficultés, notamment l'accélération du travail saisonnier, l'appui aux Premières Nations en ce qui concerne l'échelonnement des appels d'offres et le financement de programmes de tiers pour soutenir la formation et le maintien en poste des opérateurs. Par exemple, le

Programme de formation itinérante de SAC offre un soutien à la formation pratique des opérateurs directement dans les collectivités des Premières Nations.

Les Premières Nations sont chargées d'émettre ou d'annuler les avis relatifs à l'eau potable, généralement sur la base de l'avis d'un responsable de la santé publique environnementale. Il importe de noter que les avis concernant la qualité de l'eau potable ne sont pas toujours le résultat d'un problème technique. Certaines collectivités disposent déjà d'une eau potable propre, sur la base de l'avis d'un responsable de la santé publique environnementale, mais hésitent à lever les avis pour des raisons locales, comme l'attente de solutions à long terme.

Dans d'autres cas, les avis restent en vigueur en raison de problèmes opérationnels. Les opérateurs de réseaux d'approvisionnement en eau sont donc essentiels pour assurer aux collectivités l'accès à une eau potable saine et à des infrastructures fiables. Ainsi, parallèlement aux investissements importants réalisés par le gouvernement du Canada pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, le Ministère continue à investir des fonds supplémentaires pour aider les Premières Nations à créer et à maintenir une main-d'œuvre qualifiée d'opérateurs de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées. SAC travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations et les organisations partenaires afin d'améliorer les mesures de renforcement des capacités pour les opérateurs dans les réserves.

Le Ministère soutient les opérateurs par l'intermédiaire d'un certain nombre d'initiatives nationales et régionales qui aident les collectivités des Premières Nations à établir et à conserver leur capacité d'exploiter, d'entretenir et de gérer leurs systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ces initiatives soutiennent également la formation et le maintien en poste des opérateurs.

Services aux Autochtones Canada collabore pleinement avec des collectivités des Premières Nations, y compris des conseillers techniques et dirigeants des Premières Nations, pour appuyer des approches durables dirigées par les Premières Nations qui assurent la sécurité des systèmes d'eau dans les réserves. Cette collaboration comprend le Technical Services Advisory Group (TSAG) en Alberta, la Ontario First Nations Technical Services Corporation (OFNTSC), l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA) et les centres de prestation de services techniques en Ontario.

Le Programme de formation itinérante de SAC offre aux opérateurs des Premières Nations une formation pratique sur le fonctionnement, la réparation et l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans leur collectivité. Ce programme de renforcement des capacités à long terme offre des services de formation et de mentorat sur place aux opérateurs des Premières Nations dans tout le Canada, par l'intermédiaire d'experts tiers. Ces mentors aident les opérateurs des Premières Nations à obtenir et à conserver leur certification; ils peuvent aussi donner des avis aux chefs et aux conseils sur la mise en place et l'entretien de réseaux d'approvisionnement en eau sanitaires et sécuritaires. Dans certaines collectivités, ils peuvent également fournir une assistance d'urgence 24/7 aux

opérateurs. Le programme soutient les capacités des collectivités des Premières Nations en établissant et en maintenant les capacités de gestion des systèmes, en augmentant la fiabilité des systèmes, en assurant un fonctionnement efficace, en veillant à ce que les normes de santé et de sécurité soient respectées et en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes. Le programme emploie 68 formateurs itinérants qui soutiennent plus de 700 opérateurs de systèmes dans 505 collectivités de Premières Nations participantes.

En mars 2022, SAC a lancé un appel de propositions pour le renforcement des capacités afin de déceler des mesures de soutien innovantes pour les opérateurs du secteur de l'eau et des eaux usées. Cet appel de propositions offrait aux candidats un financement pouvant atteindre 500 000 \$ sur deux ans pour des initiatives nouvelles ou élargies portant sur le renforcement des capacités, l'aide aux opérateurs, la diversité et la culture, et des solutions novatrices. L'appel a suscité un vif intérêt, avec plus de 100 propositions provenant de toutes les régions du pays. Des propositions ont été reçues de collectivités des Premières Nations, de conseils tribaux, d'organisations autochtones, de fournisseurs de services techniques, d'universités et collèges, d'organisations à but non lucratif et d'autres organisations. Les initiatives de renforcement des capacités, dont le financement a été recommandé par le Comité, sont en cours et comprennent des initiatives telles que : des ateliers de formation pour les opérateurs et les gestionnaires; des mesures de sensibilisation; des programmes de stages; la planification de la protection des sources d'eau; l'éducation et la sensibilisation des jeunes; et l'élaboration d'un éventail de matériel de formation.

En outre, SAC soutient des initiatives guidées par les Premières Nations afin de sensibiliser, de renforcer la mobilisation des collectivités, d'améliorer le recrutement et de soutenir les opérateurs du secteur de l'eau et des eaux usées travaillant dans les réserves :

- SAC soutient la formation et l'assistance aux opérateurs :
 - Association professionnelle des formateurs itinérants (APFI) : réunir les formateurs, les prestataires de services et les opérateurs dans le cadre d'une conférence annuelle, et favoriser le réseautage et l'échange des expériences d'apprentissage.
 - Bibliothèque de vidéos d'apprentissage de Water Movement : vidéos de formation en ligne gratuites, présentant des opérateurs autochtones, des techniques de dépannage opérationnel, les pratiques exemplaires d'entretien et des vidéos pratiques pour soutenir la fiabilité et l'intégrité des équipements, ainsi que les connaissances traditionnelles.
 - Centre de mobilisation Res'eau : l'Operators' Walkthrough Laboratory (OWL), une plateforme de formation mobile qui offre une formation réelle sur le traitement de l'eau potable, la conception des systèmes et le fonctionnement; ainsi qu'un « programmathon » pour mobiliser les jeunes dans la résolution innovante et collaborative des problèmes liés à l'eau dans les réserves.

- SAC soutient le renforcement des capacités et de la diversité des opérateurs du secteur de l'eau :
 - Le Technical Youth Career Outreach Project de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation : mettre en lumière des modèles autochtones, offrir un mentorat et promouvoir les carrières dans les STIM pour les jeunes autochtones.
 - Le projet pour le travail des gardiens de l'eau de l'Association des femmes autochtones du Canada, qui amplifie les voix des femmes autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+ en tant que protectrices ou porteuses de l'eau, et propose d'échanger les enseignements des connaissances traditionnelles sur l'eau à la suite d'une série de cercles de partage traditionnels en ligne.
 - Clan Mothers Turtle Lodge : un projet pilote d'un an visant à offrir une formation et une certification d'opérateur d'eau aux survivants de traumatismes, y compris des mesures de soutien holistiques.

Le Ministère suit de près les progrès réalisés en vue de lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants concernant les systèmes publics dans les réserves. Le Ministère publie également régulièrement les renseignements les plus récents sur les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable levés et en vigueur dans les réseaux publics des réserves à la page Web « *Mettre fin aux avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable* » du gouvernement du Canada.

En collaboration avec les Premières Nations, SAC veillera à ce que les programmes de surveillance continuent de prévoir une vérification finale de la salubrité générale de l'eau potable au robinet dans les systèmes publics d'approvisionnement en eau, les réseaux semi-publics d'approvisionnement en eau, les citernes et les puits individuels dans les collectivités des Premières Nations.

En collaboration avec les Premières Nations, SAC continuera d'appuyer des mesures à long terme pour veiller à ce que les collectivités des Premières Nations aient un accès continu à une eau potable salubre et pour appuyer la mise en œuvre de projets qui répondent aux besoins à long terme en eau de toutes les collectivités touchées par des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable depuis 2015.

Rapport 2 – Rapport final sur le financement des dépenses de fonctionnement et d’entretien (échéance : 30 avril 2023)

Le gouvernement du Canada s’est engagé à faire de nouveaux investissements dans le financement des dépenses de fonctionnement et d’entretien, ce qui profitera directement aux collectivités. Dans le cadre de son budget de 2019, le gouvernement du Canada a investi 605,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, notamment un montant additionnel de 184,9 millions de dollars par année par la suite, et ce, afin d’accroître le soutien au fonctionnement et à l’entretien de l’infrastructure d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des collectivités des Premières Nations. De plus, dans le cadre de l’Énoncé économique de l’automne 2020, le gouvernement a annoncé un financement additionnel de 616,3 millions de dollars sur six ans à partir de 2020-2021 et de 114,1 millions de dollars par année par la suite, pour accroître le soutien au fonctionnement et à l’entretien de l’infrastructure d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Grâce à ces nouveaux investissements, d’ici 2025-2026, le Canada multiplierà par près de quatre cents pour cent le financement annuel qu’il octroie pour soutenir le fonctionnement et l’entretien des systèmes d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et ce financement sera permanent.

Historiquement, SAC finançait le fonctionnement et l’entretien des infrastructures d’eau et des eaux usées selon une formule de financement. À titre de subvention, 80 pour cent du montant de la formule ont été versés aux Premières Nations. Grâce à ces nouveaux investissements, le soutien financier de SAC a été porté à 100% de la formule de financement, ce qui aidera les Premières Nations à mieux soutenir les quelque 1 200 systèmes d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans tout le pays. SAC a modifié la politique actuelle sur le financement du fonctionnement et d’entretien pour tenir compte de ce changement.

SAC a également mis à jour la méthodologie de calcul en matière de fonctionnement et d’entretien afin de mieux rendre compte des coûts de fonctionnement et d’entretien. La méthodologie fondamentale de la formule (coût unitaire x quantité x indice urbain x indice d’éloignement) a été mise à jour à l’aide des données des études récentes sur les coûts de l’industrie et des données disponibles sur les coûts régionaux. De plus, les indices (urbain et d’éloignement) ont été modernisés. La formule remaniée prévoit de nouveaux niveaux de financement fondés sur les actifs pour répondre aux préoccupations de longue date soulevées par les collectivités des Premières Nations, y compris un financement qui tient compte des progrès technologiques, des pratiques exemplaires de l’industrie, des normes applicables en matière d’eau et d’eaux usées, ainsi que de la formation, de la certification et du maintien en poste des opérateurs.

En règle générale, le financement des dépenses de fonctionnement et d’entretien doit couvrir les éléments de coût nécessaires au fonctionnement et à l’entretien des systèmes d’approvisionnement en eau ou de traitement des eaux usées et de l’équipement connexe, y compris les salaires, les avantages sociaux et la formation

des opérateurs; les fournitures et les matériaux, y compris les produits chimiques de traitement et le carburant; les pièces, les outils et l'équipement nécessaires aux activités quotidiennes de fonctionnement et d'entretien; l'électricité et les autres services publics; les services de réparation et d'entretien sous contrat; et le coût total des ententes de service de type municipal pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

L'augmentation du financement consacré au fonctionnement et à l'entretien a commencé à être versée directement aux Premières Nations, avec 140 millions de dollars de compléments de fonctionnement et d'entretien fournis avant la fin de l'exercice 2020-2021. En 2021-2022, les Premières Nations ont reçu un total de 316,9 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien, contre 109 millions de dollars en 2018-2019. Le financement pour le fonctionnement et l'entretien se poursuivra, avec des rajustements en fonction de l'inflation annuelle et de tout nouvel actif construit.

En tant que gestionnaires et opérateurs de leurs réseaux d'aqueduc et d'égout, les Premières Nations sont chargées de déterminer les niveaux de salaire de leurs opérateurs de réseaux d'aqueduc. L'augmentation du financement pour le fonctionnement et l'entretien vise à offrir aux opérateurs une rémunération semblable à celle que recevrait un opérateur accrédité d'une installation de même catégorie hors réserve. Cela permettra aux Premières Nations d'améliorer le maintien en poste des opérateurs qualifiés dans leurs collectivités, notamment en améliorant les salaires, conformément aux priorités des Premières Nations.

Les nouveaux investissements en matière de fonctionnement et d'entretien du budget de 2019 et de l'Énoncé économique de l'automne de 2020 serviront à stabiliser le financement du Programme de formation itinérante et d'autres initiatives régionales, y compris des initiatives qui ciblent les jeunes et les femmes, ce qui renforcera le soutien offert aux Premières Nations. Des ententes pluriannuelles pour les services du programme des formateurs itinérants (PFI) sont déjà en place en Alberta, en Colombie-Britannique et au Québec, ainsi qu'avec un fournisseur de services du PFI en Saskatchewan. Fait exception la région de l'Atlantique, qui n'a pas l'intention de mettre en place des ententes pluriannuelles pour le PFI en raison des travaux en cours pour établir l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA), des plans sont en place pour passer à des ententes de cinq ans au moment du renouvellement.

De nouvelles approches sont nécessaires pour financer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les réserves. Les investissements récents dans le fonctionnement et l'entretien offrent l'occasion de réaliser des progrès substantiels vers la réforme de la gestion des biens – en fournissant un flux de financement prévisible qui permet une prise de décision stratégique fondée sur des informations détaillées sur les biens. Le Ministère collabore avec les Premières Nations pour élaborer une nouvelle approche du fonctionnement et de l'entretien de toutes les infrastructures dans les réserves, y compris l'eau et les eaux usées.

La mobilisation à l'égard des réformes des politiques de fonctionnement et d'entretien a donné lieu à des recommandations visant une approche globale de la gestion des biens, y compris la mise en œuvre d'un programme d'inspection plus complet et le soutien des activités de planification de la gestion des biens pour les Premières Nations.

Dans le cadre du budget de 2021, SAC a élargi le Programme de gestion des biens et a mis en œuvre le programme d'inspection complet et les évaluations étendues de l'état des biens, en tant que norme nationale pour les inspections à l'avenir. Ces inspections ont fait l'objet de projets pilotes en 2021-2022 et ont été mises en œuvre à grande échelle à partir d'avril 2022. Le Programme de gestion des biens de SAC est basé sur des propositions, et chaque Première Nation progresse à la vitesse qui lui convient.

Les améliorations apportées au Programme de gestion des biens et les inspections complètes permettent aux Premières Nations de mieux comprendre les lacunes de leurs biens, les exigences actuelles et les besoins futurs liés au cycle de vie. De plus, les renseignements fournis dans le cadre des inspections complètes fournissent également aux Premières Nations les renseignements nécessaires à l'élaboration de leurs plans de gestion des biens. Il convient de noter qu'il faudra du temps pour que les avantages de ces nouvelles mesures se concrétisent pleinement, étant donné que les inspections sont effectuées suivant un cycle de trois ans.

Rapport 3 – Progrès concernant l’élaboration et la mise en œuvre d’un régime de réglementation (échéance : 30 avril 2023)

Pour assurer des infrastructures durables d’approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations, il faut un régime judiciaire moderne et efficace.

La *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations* de 2013 permet au Canada d’élaborer des règlements fédéraux pour soutenir l’accès à une source fiable d’eau potable, sécuritaire et propre ainsi que le traitement efficace des eaux usées dans les réserves. Les Premières Nations ont demandé à plusieurs reprises l’abrogation et le remplacement de cette loi, citant : le manque de financement adéquat, prévisible et durable; la non-reconnaissance des droits des Autochtones; les violations possibles des droits ancestraux et issus de traités; le manque de protection adéquate des sources d’eau; et la mobilisation insuffisante.

Le 22 décembre 2021, la Cour fédérale et la Cour du Banc de la Reine du Manitoba ont approuvé conjointement l’accord de règlement du recours collectif relatif à l’eau potable dans les communautés des Premières Nations, qui oblige le Canada à déployer tous les efforts raisonnables pour présenter une loi abrogeant la *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations de 2013* d’ici le 31 mars 2022 et pour élaborer et présenter une loi de remplacement, en consultation avec les Premières Nations, d’ici le 31 décembre 2022.

Par l’intermédiaire du budget de 2022, le gouvernement a réaffirmé son engagement à abroger la *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations de 2013* et à travailler en collaboration avec les Premières Nations en vue d’élaborer une loi de remplacement.

Le 28 avril 2022, l’abrogation proposée de la *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations de 2013* a été présentée à la Chambre des communes à titre de mesure connexe dans la *Loi n° 1 d’exécution du budget de 2022*. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 23 juin 2022, abrogeant officiellement la *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations de 2013* et ouvrant la voie à l’élaboration d’une loi de remplacement.

Mobilisation

Depuis 2018, le gouvernement du Canada mobilise les Premières Nations au sujet des réformes législatives concernant l’eau potable des Premières Nations.

Au cours de l’été 2022, le gouvernement du Canada a renforcé son engagement auprès des détenteurs de droits des Premières Nations, des organisations des Premières Nations, y compris l’Assemblée des Premières Nations, et des Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes, afin de faire avancer l’élaboration d’une proposition de loi de remplacement. Il a notamment collaboré avec l’Assemblée des Premières Nations à la création d’un groupe de travail conjoint sur l’eau potable et les

eaux usées pour la législation des Premières Nations, afin d'élaborer un cadre pour la nouvelle loi proposée. À l'hiver 2023, une table de dialogue élargie a été créée avec l'Assemblée des Premières Nations afin d'accélérer le travail de collaboration sur la loi de remplacement proposée.

Les Premières Nations continuent de mettre l'accent sur les priorités suivantes : la reconnaissance des droits, le financement durable des services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, la protection adéquate des sources d'eau et la nécessité d'une mobilisation permanente sur les questions relatives à l'eau qui touchent les Premières Nations.

Situation actuelle et prochaines étapes

En février 2023, le gouvernement du Canada a communiqué à tous les détenteurs de droits des Premières Nations et à leurs organisations un projet de consultation sur une proposition de loi relative à l'eau potable et aux eaux usées ainsi qu'à l'infrastructure connexe des Premières Nations, afin qu'ils l'examinent et fassent part de leurs commentaires. La communication de ce projet de consultation représente une étape importante dans la mobilisation directe avec les détenteurs de droits des Premières Nations et la garantie que les lois fédérales respectent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Si le projet de loi reçoit la sanction royale, le gouvernement du Canada continuera à travailler avec les détenteurs de droits des Premières Nations et les organisations des Premières Nations, y compris l'Assemblée des Premières Nations, pour le mettre en œuvre. Ce travail prospectif comprendrait : le soutien à l'élaboration de lois par les Premières Nations; la consultation des Premières Nations sur la création de règlements fédéraux et les décisions d'allocation de fonds; des tables rondes bilatérales et trilatérales pour soutenir la conclusion d'ententes sur l'eau de gouvernement à gouvernement, et le soutien à la création d'une commission sur l'eau dirigée par les Premières Nations. La combinaison de ces mesures garantirait l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime réglementaire sur l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations qui respecterait leur autodétermination.